



SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 03/22



Le lundi vingt-huit mars deux mille vingt-deux s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin : 8 chemin de Vernon – 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : Mme Sandrine ESCHBACH (Ableiges) – Mme Christine BESSODES (Avernes) – M. Patrick BRU (Berville) – M. Bernard DELTRUC (Boissy l'Aillerie) – M. Geoffroy MARIE (Bréançon) – Mme Ondine MARCINIAK (Brignancourt) – M. Nicolas BELANGE (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry-en-Vexin) – M. Christophe NAKACH (Commeny) – M. Marc SARGERET (Condécourt) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles-en-Vexin) – M. Jean-Pierre MARCHON (Frémainville) – M. Eric ZAMIA (Frémécourt) - Mme Sandrine BOUILLANT (Gouzangrez) – M. Patrick DUPREZ (Grisy-les-Plâtres) – M. Thimothée JAILLET (Guiry-en-Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heulme) – M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) – M. Alain MATEOS (Montgeroult) – M. Michel JAMET (Neuilly-en-Vexin) – M. Guy PARIS (Sagy) - M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - M. Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (Us) - M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Frédéric GODIN (Arronville) - M. William BOURGOIN (Butry-sur-Oise) – Mme Marie-Agnès PITOIS (Ennery) – M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus) – M. Vincent LAVOYE (Génicourt) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin) – M. Johann REINERMANN (Labbeville) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Jean-Jacques DUMAINE (Nesles-la-Vallée).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Eddy VAST (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray-et-Lû) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Hélène LUCAS (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Daniel LEHLEYDER (La Roche Guyon) – M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) – Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) – Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) – M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Fanny OUIN (Courcelles-sur-Viosne) Pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)
M. Jean LORINE (Marines) Pouvoir à M. Alain MATEOS (Montgeroult)
Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) Pouvoir à M. Denis LAZAROFF (Vigny)
M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) Pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)
Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle-en-Vexin) Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)
Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte) Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : M. Alexandre BIENFAIT (Haravilliers) – M. Alain PIGEONNIER (Le Bellay-en-Vexin) – M. Filipe LOPES (Le Perchay) – M. Gérard MONTHILLER (Moussy).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Christian PION (Menouville) – M. Sylvain DEMULDER (Vallangoujard) - M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Stéphane SANGNIER (Charmont) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Luc PUECH d'ALISSAC (Magny-en-Vexin) – M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) – M. Eric HOECKMAN (Omerville) – M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais) – M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) – Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies).

Délibération 03/22 : Prise d'Acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui comportent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase constituée par le débat d'orientation budgétaire (article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dans la procédure d'adoption des budgets. Les obligations du DOB ont déjà été renforcées par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRE et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ce débat s'effectue dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT.

Même si le débat d'orientation budgétaire n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, sa teneur doit être retracée dans une délibération distincte de l'assemblée, afin de permettre au représentant de l'État de s'assurer du respect de la loi.

Conformément aux articles L.2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse, document d'analyse économique et financière, sera envoyée avec l'ordre du jour, afin de servir de support au Débat. Il sera proposé d'en prendre connaissance au sein du Comité Syndical.

Lors de l'Assemblée Générale, le Président propose au Comité Syndical :

- Vu l'article L 5211-36 du CGCT,
- Vu la loi NOTRE n°2015-991 du 7/08/2015,
- Vu l'ensemble des documents envoyés aux délégués titulaires conformément aux articles L.2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

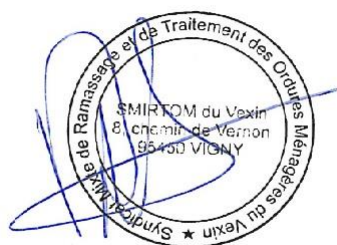
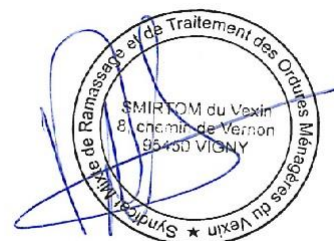
- Considérant qu'un débat a bien eu lieu au sein du Comité Syndical,

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- **DE DONNER ACTE** de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2022 pour le SMIRTOM du Vexin.
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 28/03/2022
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 22/03/2022
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 01/04/2022
Et de la publication le 01/04/2022
Le Président,



<u>Membres en exercice :</u>	72
Présents :	48
Pouvoir :	07
Vote(s) Pour :	55
Vote(s) Contre :	0
Abstention(s) :	0



SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 04/22



Le lundi vingt-huit mars deux mille vingt-deux s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin : 8 chemin de Vernon – 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : Mme Sandrine ESCHBACH (Ableiges) – Mme Christine BESSODES (Avernes) – M. Patrick BRU (Berville) – M. Bernard DELTRUC (Boissy l'Aillerie) – M. Geoffroy MARIE (Bréançon) – Mme Ondine MARCINIAK (Brignancourt) – M. Nicolas BELANGE (Chars) – M. Georges VIALLON (Cléry-en-Vexin) – M. Christophe NAKACH (Commeny) – M. Marc SARGERET (Condécourt) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles-en-Vexin) – M. Jean-Pierre MARCHON (Frémainville) – M. Eric ZAMIA (Frémécourt) - Mme Sandrine BOUILLANT (Gouzangrez) – M. Patrick DUPREZ (Grisy-les-Plâtres) – M. Thimothée JAILLET (Guiry-en-Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heulme) – M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) – M. Alain MATEOS (Montgeroult) – M. Michel JAMET (Neuilly-en-Vexin) – M. Guy PARIS (Sagy) - M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - M. Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (Us) - M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Frédéric GODIN (Arronville) - M. William BOURGOIN (Butry-sur-Oise) – Mme Marie-Agnès PITOIS (Ennery) – M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus) – M. Vincent LAVOYE (Génicourt) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin) – M. Johann REINERMANN (Labbeville) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Jean-Jacques DUMAINE (Nesles-la-Vallée).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Eddy VAST (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray-et-Lû) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Hélène LUCAS (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Daniel LEHLEYDER (La Roche Guyon) – M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) – Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) – Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) – M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Fanny OUIN (Courcelles-sur-Viosne) Pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)
M. Jean LORINE (Marines) Pouvoir à M. Alain MATEOS (Montgeroult)
Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) Pouvoir à M. Denis LAZAROFF (Vigny)
M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) Pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)
Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle-en-Vexin) Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)
Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte) Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : M. Alexandre BIENFAIT (Haravilliers) – M. Alain PIGEONNIER (Le Bellay-en-Vexin) – M. Filipe LOPES (Le Perchay) – M. Gérard MONTHILLER (Moussy).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Christian PION (Menouville) – M. Sylvain DEMULDER (Vallangoujard) - M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Stéphane SANGNIER (Charmont) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Luc PUECH d'ALISSAC (Magny-en-Vexin) – M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) – M. Eric HOECKMAN (Omerville) – M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais) – M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) – Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies).



Délibération 04/22 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2022 : budget collecte sélective

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1 :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (en l'absence d'adoption du budget avant cette date), l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette ».

Cette autorisation doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Considérant l'importance d'assurer une continuité de fonctionnement des services,

Considérant que le marché de fournitures de bacs est en cours et qu'il est nécessaire de pouvoir assurer le mandatement des factures du prestataire,

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président, dans l'attente du vote du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, comme suit :

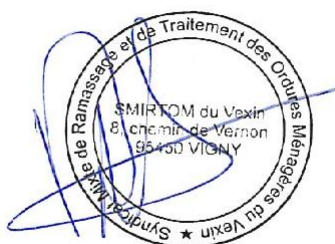
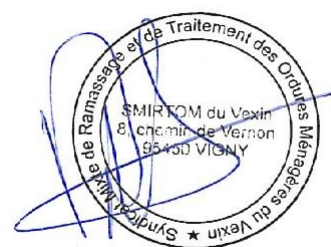
Chapitre Article – Libellé nature	Crédits ouverts au BP 2021 - RAR	Montant autorisé avant le vote du BP 2022
21 - Immobilisations corporelles 2188 – Autres immobilisations corporelles	1 193 280.00 € – 10 870.00 €	1 182 410.00 x 10% = 118 214.00 €
TOTAL		118 214.00 € HT

La somme de 118 214.00 € HT correspond à la limite supérieure que le SMIRTOM du Vexin pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2022.

Le **comité Syndical**, après avoir délibéré, décidé à **l'unanimité** d'adopter la délibération et d'autoriser le Président dans l'attente du vote du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, comme présenté.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 28/03/2022
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 22/03/2022
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 01/04/2022
Et de la publication le 01/04/2022
Le Président,



<u>Membres en exercice :</u>	72
Présents :	48
Pouvoir :	07
Vote(s) Pour :	55
Vote(s) Contre :	0
Abstention(s) :	0



SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 05/22



Le lundi vingt-huit mars deux mille vingt-deux s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin : 8 chemin de Vernon – 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : Mme Sandrine ESCHBACH (Ableiges) – Mme Christine BESSODES (Avernes) – M. Patrick BRU (Berville) – M. Bernard DELTRUC (Boissy l'Aillerie) – M. Geoffroy MARIE (Bréançon) – Mme Ondine MARCINIAK (Brignancourt) – M. Nicolas BELANGE (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry-en-Vexin) – M. Christophe NAKACH (Commeny) – M. Marc SARGERET (Condécourt) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles-en-Vexin) – M. Jean-Pierre MARCHON (Frémainville) – M. Eric ZAMIA (Frémécourt) - Mme Sandrine BOUILLANT (Gouzangrez) – M. Patrick DUPREZ (Grisy-les-Plâtres) – M. Thimothée JAILLET (Guiry-en-Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heulme) – M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) – M. Alain MATEOS (Montgeroult) – M. Michel JAMET (Neuilly-en-Vexin) – M. Guy PARIS (Sagy) - M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - M. Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (Us) - M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Frédéric GODIN (Arronville) - M. William BOURGOIN (Butry-sur-Oise) – Mme Marie-Agnès PITOIS (Ennery) – M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus) – M. Vincent LAVOYE (Génicourt) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin) – M. Johann REINERMANN (Labbeville) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Jean-Jacques DUMAINE (Nesles-la-Vallée).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Eddy VAST (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray-et-Lû) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Hélène LUCAS (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Daniel LEHLEYDER (La Roche Guyon) – M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) – Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) – Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) – M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Fanny OUIN (Courcelles-sur-Viosne) Pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)
M. Jean LORINE (Marines) Pouvoir à M. Alain MATEOS (Montgeroult)
Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) Pouvoir à M. Denis LAZAROFF (Vigny)
M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) Pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)
Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle-en-Vexin) Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)
Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte) Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : M. Alexandre BIENFAIT (Haravilliers) – M. Alain PIGEONNIER (Le Bellay-en-Vexin) – M. Filipe LOPES (Le Perchay) – M. Gérard MONTHILLER (Moussy).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Christian PION (Menouville) – M. Sylvain DEMULDER (Vallangoujard) - M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Stéphane SANGNIER (Charmont) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Luc PUECH d'ALISSAC (Magny-en-Vexin) – M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) – M. Eric HOECKMAN (Omerville) – M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais) – M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) – Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies).



Délibération 05/22 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2022 : budget déchèteries

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1 :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (en l'absence d'adoption du budget avant cette date), l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette ».

Cette autorisation doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Considérant l'importance d'assurer une continuité de fonctionnement des services,

Considérant que le marché de travaux de la déchèterie de Vigny se termine et qu'il est nécessaire de pouvoir assurer le mandatement des factures des prestataires,

Considérant que le marché de vidéoprotection de la déchèterie de Vigny se termine également et qu'il est nécessaire de pouvoir assurer le mandatement des factures des prestataires,

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir autoriser le Président, dans l'attente du vote du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, comme suit :

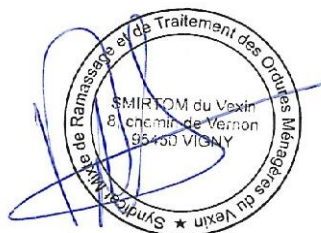
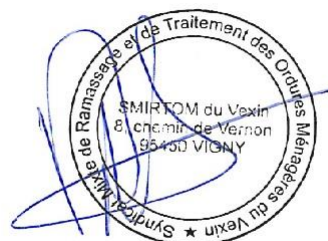
Chapitre Article – Libellé nature	Crédits ouverts au BP 2021 - RAR	Montant autorisé avant le vote du BP 2022
23 – Immobilisations corporelles 2315 – Installation, matériel et outillage technique	2 040 000.00 € – 37 122.00 €	2 002 878.00 x 3% = 60 086.34 € HT
TOTAL		60 086.34 € HT

La somme de 60 086.34 € HT correspond à la limite supérieure que le SMIRTOM du Vexin pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2022.

Le **comité Syndical**, après avoir délibéré, décidé à **l'unanimité** d'adopter la délibération et d'autoriser le Président dans l'attente du vote du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, comme présenté.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 28/03/2022
Le Président, Brahim MOHA

Date de convocation : 22/03/2022
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 01/04/2022
Et de la publication le 01/04/2022
Le Président,



Membres en exercice : 72
Présents : 48
Pouvoir : 07
Vote(s) Pour : 55
Vote(s) Contre : 0
Abstention(s) : 0

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 06/22



Le lundi vingt-huit mars deux mille vingt-deux s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin : 8 chemin de Vernon – 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : Mme Sandrine ESCHBACH (Ableiges) – Mme Christine BESSODES (Avernes) – M. Patrick BRU (Berville) – M. Bernard DELTRUC (Boissy l'Aillerie) – M. Geoffroy MARIE (Bréançon) – Mme Ondine MARCINIAK (Brignancourt) – M. Nicolas BELANGE (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry-en-Vexin) – M. Christophe NAKACH (Commeny) – M. Marc SARGERET (Condécourt) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles-en-Vexin) – M. Jean-Pierre MARCHON (Frémainville) – M. Eric ZAMIA (Frémécourt) - Mme Sandrine BOUILLANT (Gouzangrez) – M. Patrick DUPREZ (Grisy-les-Plâtres) – M. Thimothée JAILLET (Guiry-en-Vexin) – M. Martial LEPREVOST (Le Heulme) – M. Jean-Claude SALZMANN (Longuesse) – M. Alain MATEOS (Montgeroult) – M. Michel JAMET (Neuilly-en-Vexin) – M. Guy PARIS (Sagy) - M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - M. Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (Us) - M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Frédéric GODIN (Arronville) - M. William BOURGOIN (Butry-sur-Oise) – Mme Marie-Agnès PITOIS (Ennery) – M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus) – M. Vincent LAVOYE (Génicourt) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin) – M. Johann REINERMANN (Labbeville) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Jean-Jacques DUMAINE (Nesles-la-Vallée).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Eddy VAST (Arthies) – Mme Monique VALADON (Bray-et-Lû) – M. Patrice VANAKER (Buhy) – Mme Hélène LUCAS (Chaussy) – Mme Josette DI FRANCESCO (Chérence) – M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) – M. Patrice BONNET (Hodent) – M. Daniel LEHLEYDER (La Roche Guyon) – M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) – Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) – Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) – M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Fanny OUIN (Courcelles-sur-Viosne) Pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)
M. Jean LORINE (Marines) Pouvoir à M. Alain MATEOS (Montgeroult)
Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nucourt) Pouvoir à M. Denis LAZAROFF (Vigny)
M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) Pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)
Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) Pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle-en-Vexin) Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)
Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte) Pouvoir à Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : M. Alexandre BIENFAIT (Haravilliers) – M. Alain PIGEONNIER (Le Bellay-en-Vexin) – M. Filipe LOPES (Le Perchay) – M. Gérard MONTHILLER (Moussy).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Christian PION (Menouville) – M. Sylvain DEMULDER (Vallangoujard) - M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Stéphane SANGNIER (Charmont) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Luc PUECH d'ALISSAC (Magny-en-Vexin) – M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) – M. Eric HOECKMAN (Omerville) – M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais) – M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) – Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies).

Délibération 06/22 : Mise en place des extensions des consignes de tri

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 dite Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), et ses dispositions sur l'extension des consignes de tri des déchets d'emballages à l'ensemble des emballages plastiques (pots, barquettes et films) ;

VU la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 dite Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Contrat d'Action pour la Performance, dit « CAP 2022 » signé avec l'éco-organisme CITEO pour la période 2018-2022 ;

CONSIDÉRANT la dernière phase d'Appel à candidatures du Plan de Performances des territoires 2018-2022 de l'éco-organisme CITEO pour l'adaptation de la pré-collecte, de la collecte et de la communication relatives à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques », et la nécessité d'y candidater en vue de l'obtention de soutiens financiers supplémentaires pour le SMIRTOM du Vexin ;

CONSIDÉRANT le dossier déposé par le SMIRTOM du Vexin le 25 février 2022 dans le cadre de cet Appel à candidatures CITEO ;

Le Président demandera au Comité Syndical :

- De **l'AUTORISER** à mettre en place l' « extension des consignes de tri » sur l'ensemble du territoire du SMIRTOM du Vexin au plus tard le 31 décembre 2022 ;
- **D'AUTORISER** la candidature du SMIRTOM du Vexin dans le cadre de l'Appel à Candidatures de CITEO pour l' « extension des consignes de tri » sur l'ensemble du territoire au plus tard le 31 décembre 2022 ;
- De **l'AUTORISER** le Président à signer tous les documents afférents et qui en seraient la suite ou la conséquence (avenants, convention, autres...)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à **l'unanimité**, l'ensembles des propositions énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
À Vigny, le 28/03/2022
Le Président, Brahim MOHA

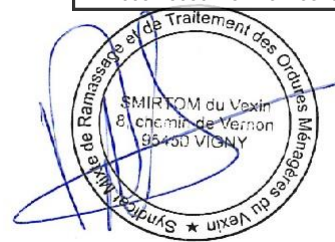
Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

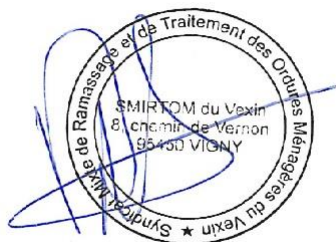
Affiché le

Berger
Levrault

ID : 095-259501252-20220328-06_22-DE



Date de convocation : 22/03/2022
Certifié exécutoire par
Le Président du Comité,
Compte tenu de l'envoi
En Préfecture le 01/04/2022
Et de la publication le 01/04/2022
Le Président,



<u>Membres en exercice :</u>	72
Présents :	48
Pouvoir :	07
Vote(s) Pour :	55
Vote(s) Contre :	0
Abstention(s) :	0